

## Nouvelle baisse des aides à la bio, la PAC échoue à faire la transition

Hier le ministère de l'agriculture a annoncé une nouvelle baisse des montants que les agriculteurs bio vont toucher via l'aide environnementale de la PAC dite « écorégime ». Alors que les agriculteurs bio demandent un paiement à 145 euros par hectare et par an, reconnaissant leurs pratiques environnementales et les économies pour l'Etat qu'elles génèrent, le paiement est abaissé à 92 euros au lieu des 110 € précédemment annoncés. La raison : le triste « succès » de cet écorégime, qui a été demandé par plus de 90 % des agriculteurs français, s'est félicité le ministre en juillet 2023.

### QUI A VIDÉ L'ENVELOPPE DE L'ÉCORÉGIME ?

L'INRAE a publié en avril 2023<sup>1</sup> une analyse révélant que la totalité des agriculteurs français allaient accéder au niveau de base du paiement de cette aide environnementale sans aucun changement de pratique et plus d'un tiers au niveau supérieur.

« On avait dénoncé il y a deux ans le détournement de cette aide qui devait être un revenu environnemental incitant la transition et qui finalement est une aide au maintien en agriculture chimique » explique Philippe Camburet, « tout a un prix et ce sont les agriculteurs et agricultrices biologiques qui le payent, en dépit du bon sens »

Et pourtant en 2021, la Cour des comptes dénonçait déjà une politique de soutien à l'agriculture biologique qui n'était pas à la hauteur.

**Le ministère de l'agriculture doit faire la transparence sur les fermes et le nombre d'hectare qui ont accédé aux trois niveaux de l'écorégime et évaluer rapidement l'impact environnemental de cette aide.**

### « LE BIO A DE L'AVENIR, IL FAUT QU'ON LUI DONNE LES MOYENS DE SON AVENIR »

Ce n'est pas la déclaration d'un militant écologiste mais celle du ministre de l'agriculture le 21 septembre 2023 au salon Tech&Bio. « On aurait pu penser qu'il avait pris la mesure de la situation actuelle mais il semble que ce soit l'inverse. Alors que les céréaliers bio rejoignent leurs collègues bio dans la crise et qu'on attend toujours d'avoir accès aux mesures classiques de régulation du marché, cette nouvelle baisse a un goût amer » conclut Philippe Camburet.

La FNAB réitère ses demandes qui sont les seules à pouvoir sauver la transition écologie en agriculture et la filière bio :

- Un écorégime bio à 145 euros par hectare ;
- La réaffectation des reliquats des 340 millions d'euros de l'aide conversion bio à la filière biologique par d'autres moyens (soutien à l'installation, soutien à l'accompagnement technique, soutien à la consommation, soutien à la recherche) ;
- L'accès aux outils de régulation de marché pour les filières biologiques : financement du stockage, financement du déclassement, financement de la réduction volontaire de production.

**CONTACT :** Marine JULIEN – Directrice d'AgroBio Périgord – 06 08 07 32 54

<sup>1</sup> Revue Economie rurale n°384 avril-juin 2023 – L'accès à l'écorégime français de la PAC par la voie de la certification environnementale.